

MOTL

bureau

taxi montréal

AUTOMNE 2014 | VOLUME 16, NUMÉRO 3

Taxi Le Journal

Politique du taxi

L'avenir du taxi à Montréal passe par la nouvelle Politique

RICHARD BOYER
1953-2014

LA POLITIQUE DU TAXI,
C'EST QUOI ?

ÉLECTION 2015
AU CA



Financement Taxi



FARÉS KHOUBBIEH
DIRECTEUR FINANCEMENT TAXI

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social
2645, rue Allard
Montréal (Québec) H4E 2L7
514 765.3577 poste 241

LE FINANCEMENT, C'EST FACILE

Achat de permis Taxi

Refinancement de permis

Conditions de prêt taxi exceptionnelles

Pas de frais cachés

Réponse en 48 heures

Ristourne intéressante

avec l'équipe professionnelle et courtoise
de la Caisse Allard-Saint-Paul, pionnière
dans le financement taxi depuis 30 ans.



Desjardins

Caisse Allard-Saint-Paul



Benoît Jugand, directeur général
Bureau du taxi de Montréal

Promesse tenue — La Politique du taxi pour Montréal

Suite aux consultations du printemps dernier, le Bureau du taxi de Montréal (BTM) conviait les partenaires et intervenants de l'industrie afin d'établir les éléments d'une politique du taxi pour Montréal. Ce dossier, cher au président du conseil d'administration M. Aref Salem, a fait l'objet d'une invitation à l'hôtel de ville par le maire Denis Coderre le 30 juin dernier. Celui-ci s'est alors engagé à ce que la politique soit annoncée vers la fin de l'été, ce qui fut fait le 14 août dernier. Il s'agit d'une première pour l'industrie du taxi, un épisode majeur qui va la faire évoluer vers de nouvelles avenues. On se rappelle que les axes principaux sont la sécurité des chauffeurs et des usagers avec un volet développement des affaires pour les chauffeurs et les propriétaires. Sujet central de ce numéro, la *Politique* est présentée en pages 14, 15 et 16. Nous tenons à remercier l'équipe du BTM pour la mise en forme de cette politique, et spécialement M^e Lucie Desjardins qui a passé une partie de l'été à sa rédaction.

Votre conseil d'administration s'est réuni en septembre. Vous trouverez le fruit de son travail et les décisions qui en découlent à la page 4.

Toutes les nouvelles du BTM sont à lire en page 5. Vous apprendrez que le BTM participe aux grandes conférences comme celles de l'*International Association of Transportation Regulators (IATR)* et de la *Taxicab, Limousine & Paratransit Association*

(*TLPA*) qui débattent des enjeux majeurs concernant l'industrie du taxi à travers le monde. Des rencontres fructueuses et des pratiques d'affaires que nous pouvons implanter ici, à Montréal.

Les inspecteurs répondent aux questions des chauffeurs et des propriétaires en page 6. Dans le but d'assainir la profession, ils font preuve de ténacité en contrant le transport illégal. Apprenez-en plus sur leur coup de filet en page 7 et découvrez des conseils utiles à la page 9.

Le 15 octobre dernier, nous avons eu une bien triste nouvelle, le décès de M. Richard Boyer. Un professionnel passionnément impliqué dans l'industrie du taxi depuis près de 30 ans. Parti prématurément, il laisse dans le deuil ses proches et ses amis, mais aussi la grande famille du BTM d'hier et d'aujourd'hui, celle du 911 et tous les collaborateurs avec qui il a travaillé toutes ces années. Une cérémonie d'adieu s'est tenue le 25 octobre dernier pour lui rendre hommage. «Vous allez nous manquer, M. Boyer.» Un parcours rempli, à lire en pages 12-13.

L'équipe du BTM vous souhaite une bonne lecture. □

Taxi Le Journal est disponible en version électronique sur le site Web du BTM au www.mtttaxi.com

SOMMAIRE

4

Échos du C.A.

5

Nouvelles du BTM

7

Transport illégal

10

Décision CTQ

14

Politique
sur l'industrie du taxi

23

Élection 2015

MTL
bureau
taximontréal

Rédaction
Béatrice Miszczak
BMA Inc.

Production graphique
Fusion Communications & Design

Impression
Presse papiers

Taxi Le Journal
est publié par le
Bureau du taxi de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 3H6
Tél.: 514 280-6600
Fax: 514 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à 5 000 exemplaires,
4 fois l'an et distribué gratuitement aux
propriétaires de taxi de l'île de Montréal.

ISSN 1480-6193



Le conseil d'administration du BTM

À l'œuvre pour l'industrie du taxi

Le C.A. du Bureau du taxi de Montréal s'est réuni en septembre dernier afin de faire avancer les dossiers de l'industrie. Le dossier *Uber* est suivi de près. À ce sujet, le C.A. appuie les démarches effectuées par le BTM en collaboration avec l'industrie.

Michel Trudel et André Leclerc ont présenté aux administrateurs le MV-1, seul véhicule universellement accessible dédié au transport de passagers à mobilité réduite. Le véhicule était sur place et il a été possible de monter à bord.

Appel de projets 2014 — Le BTM a déposé un dossier de candidature auprès du Bureau du design de Montréal afin

de doter les postes d'attente d'une signature spécifique. Dans le cadre de la *Politique sur l'industrie du taxi* déposée en août dernier, la Ville veut amener l'industrie à contribuer au rayonnement de Montréal par la création d'une signature visuelle distinctive pour l'ensemble de son parc et de ses postes d'attente. Celle-ci s'est aussi engagée à accélérer la mise en place de bornes électriques favorisant ainsi l'implantation de la mobilité verte à Montréal. La candidature du BTM a été retenue et le comité de sélection a accordé un budget de 100 000 \$ pour la mise en place d'un projet pilote. Celui-ci devrait voir le jour sous peu dans l'arrondissement Ville-Marie. L'objectif est de valider les solutions développées par les lauréats du concours. □

NOUVELLES DU BTM

Visite de Bruxelles

Début octobre, le BTM recevait la visite de M^{me} Michaela Popescu, directrice de la Direction des Taxis, une des composantes de Mobilité Bruxelles, équivalent de la Direction des transports de la Ville de Montréal. Au sein de Mobilité Bruxelles, la Direction des Taxis est responsable de la gestion administrative et de la surveillance des taxis (environ 1 300 voitures dont 100 adaptées aux personnes à mobilité réduite), et des voitures de location avec chauffeur (200) de la Région de Bruxelles-Capitale.

Des rencontres ont également eu lieu avec la STM, le MTQ et des intermédiaires en service. Sa visite aura permis d'échanger sur les pratiques mutuelles en matière de formation, d'application de la réglementation, de lutte au transport illégal et de transport adapté. M^{me} Popescu a beaucoup apprécié sa visite et sera de retour à Montréal en 2015 pour le Colloque de l'*International Association of Transportation Regulators (IATR)*. □

TLPA 2014 Recueillir la vision de l'industrie

Depuis mai dernier, le BTM est membre de *Taxicab, Limousine & Paratransit Association (TLPA)*, une association américaine qui existe depuis 1917. Cette présence permet d'échanger avec des professionnels du transport sur les meilleures pratiques d'affaires et d'améliorer ainsi nos façons de faire. Un grand salon de l'industrie du taxi s'est tenu du 15 au 19 octobre à San Antonio, Texas, et le BTM était présent. Les thèmes des ateliers et conférences portaient, entre autres, sur la sécurité des chauffeurs et leur professionnalisme, sur la façon de faire croître l'entreprise du taxi, ainsi que sur les nouvelles applications technologiques. □



IATR 2014



Michel Hébert, FinTaxi, Denis Cartier, Aref Salem, président du BTM, Véronique Vanberg, Bruxelles Mobilité, Benoit Jugand, Isabelle Ducharme, Kéroul, Anna-Claude Poulin.

En septembre dernier, le BTM a participé à l'assemblée annuelle de l'*International Association of Transportation Regulators (IATR)* à la Nouvelle-Orléans. Les objectifs de notre présence: s'informer de ce qui se passe dans l'industrie du taxi à travers le monde, échanger sur les meilleures pratiques et discuter de grands enjeux communs. Sujets majeurs abordés pendant le colloque: accessibilité et applications mobiles.



Notre implication — Nous avons assisté aux ateliers ayant pour thèmes: l'accessibilité, la sécurité des chauffeurs, les modèles de réglementation, les applications mobiles, la sécurité routière (*Vision Zero*), etc. Benoit Jugand, directeur général du BTM, a participé au panel sur l'accessibilité et il a fait une présentation sur la sécurité des chauffeurs.

À souligner:

- M. Aref Salem, président du BTM et responsable du transport au comité exécutif de la Ville, était du voyage afin d'inviter les congressistes à l'édition 2015 du Colloque qui aura lieu à Montréal.

- Lucy Mungiovi, membre du CA et Directrice – Service aux Congrès et Accueil chez Tourisme Montréal, était aussi présente ainsi qu'Anna-Claude Poulin, chargée de communication au BTM. Elles ont tenu un kiosque à l'accueil pour inviter les participants à Montréal et leur remettre des brochures sur la ville.
- La présence d'Isabelle Ducharme, membre de Kéroul, notre partenaire, qui a fait une présentation très appréciée portant sur l'accessibilité. L'IATR a convié la communauté internationale à faire part de ses commentaires sur le sujet.
- Benoit Jugand a présenté la vision de Montréal qui préfère parler de véhicules universellement accessibles plutôt que de véhicules adaptés.
- Le BTM fait maintenant partie du conseil d'administration de l'IATR. M. Jugand a assisté à la première réunion.

Plus d'une dizaine de pays ont participé au congrès dont l'Australie, la Russie, la Belgique et l'Italie entre autres.

En 2015, Montréal sera la ville hôte!



Tirage ADM 2014

Après plusieurs reports de date, le tirage des permis ADM s'est finalement déroulé le 8 septembre dernier. Le BTM assure la gestion du tirage des *Permis d'Aéroport* pour le compte d'ADM (Aéroport de Montréal), pour la sixième année consécutive. Sous la supervision de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le tirage de 310 permis a eu lieu à 10 heures dans la salle d'examen du BTM. Des représentants d'ADM, des employés du BTM ainsi que plusieurs propriétaires de permis de taxis étaient présents. Le contrat couvre la période du 15 novembre 2014 au 14 novembre 2015.

Le nombre de candidatures s'élevait à 3140. Chelène Coulanges a rappelé que cette année, tous pouvaient participer, puisque le tirage a franchi le cap des cinq ans. Toutefois, les gagnants de cette année ne pourront participer qu'à compter de 2019.

La répartition des gagnants s'établit comme suit:

Agglomération	Participants	Gagnants Permis d'Aéroport
A-05	242	41
A-11	2681	217
A-12	217	52



Les résultats sont disponibles sur le site d'ADM et du BTM, ainsi qu'au Bureau du taxi.

Félicitations à tous les gagnants.



LA QUESTION DU PROPRIÉTAIRE

Q Le second paiement des droits pour le *Permis d'Aéroport* se fera-t-il au Bureau du taxi ou à l'aéroport?

R Le versement de 2597,40 \$ plus taxes doit être payé au Bureau du taxi au plus tard le 1^{er} avril 2015. Quant aux limousines, veuillez vous adresser à l'aéroport.

Q J'ai mon *Permis d'Aéroport*, mais le chauffeur qui travaille avec moi n'a pas son permis *Ambassadeur*. Celui-ci pourra-t-il travailler à l'aéroport?

R Lors des inspections préalables à l'obtention du permis, vous devez fournir la preuve que le chauffeur s'est inscrit à la formation *Ambassadeur* qui doit être complétée avant le 1^{er} février 2015.

Q J'ai deux permis de taxi dans l'agglomération A-11. Lors du tirage ADM, je n'ai pas été inscrit avec le permis que je voulais. Puis-je prendre celui que je veux?

R Tout à fait. Le principe du tirage n'est pas de tirer au sort un permis, mais plutôt un candidat, c'est-à-dire le propriétaire. Il appartient à celui-ci de déterminer dans quelle agglomération le permis sera rattaché. Le système informatique utilisé pour le tirage ne permet pas d'effectuer une sélection de vignettes, mais plutôt un choix d'agglomération. Puisque vous avez gagné et que vous correspondez à l'agglomération, vous pouvez prendre le permis de votre choix, car il vous appartient.

LA QUESTION DU CHAUFFEUR

Q Si je dois franchir un pont à péage lors d'une course à l'extérieur de Montréal, puis-je facturer les frais de retour au client?

R Non. L'article 146 du règlement *RCG 10-009* sur le transport par taxi stipule que lorsqu'une course occasionne des frais de péage, ceux-ci sont ajoutés à la course. Cependant, le retour ne fait pas partie de la course.

Q Que se passe-t-il si je n'effectue pas mon changement d'adresse au Bureau du taxi?

R Vous pourriez recevoir une contravention de 125 \$, 30 jours après avoir déménagé.

Q Doit-on refaire un livret de chauffeur à chaque renouvellement de permis de chauffeur?

R Si vous travaillez, oui. Le livret de chauffeur vient à échéance avant ou à la date d'échéance du permis.

Q Lorsque j'effectue un changement d'adresse à la SAAQ, est-ce que celui-ci s'enregistre automatiquement au Bureau du taxi?

R Malheureusement non. Ce sont deux systèmes et deux organismes différents. Cela dit, vous pouvez faire votre changement d'adresse par télécopieur au 514 280-6596 ou sur le site Web du BTM au www.mtltaxi.com.



Q Comment puis-je m'assurer que le chauffeur à qui je loue mon taxi peut faire du transport adapté avec la STM ?



R

Au recto de son permis, la mention 67.8 doit être inscrite.

Q Pour la première fois, j'ai la mention recherche négative sur mon permis. Qu'arrive-t-il par la suite ?

R

Cette mention n'est pas valide à vie; elle vient à échéance en même temps que votre permis. Pour l'obtenir à nouveau, prenez-vous à l'avance. Il est fortement conseillé de refaire une demande trois mois avant l'échéance du permis, afin d'éviter les complications. Si vous attendez au renouvellement, le résultat de l'enquête ne sera pas connu avant six à huit semaines. Pendant cette période, vous ne pourrez faire de transport adapté. Pensez-y!

Q Puis-je faire du transport adapté pour la STM avec juste le reçu de la demande de recherche négative du Bureau du taxi ?

R

Non, à moins d'indication contraire de la STM. Le reçu ne confirme pas que vous avez un certificat négatif; il ne fait que stipuler que vous avez fait la demande de recherche.

Dénoncez les fautifs

Le 11 septembre dernier, le Bureau du taxi reçoit un appel concernant un possible transport illégal. Une compagnie, désirant faire la promotion de ses produits, offrirait du transport gratuit. Une enquête est ouverte.

Vers 22 heures, le véhicule lettré aux couleurs de la compagnie AXE est repéré. Sur le toit, un lanternon indique *Courses gratuites (free rides)*. Quelques instants plus tard, en bordure de la rue, des jeunes hèlent un taxi pour se rendre à leur hôtel. Le véhicule de promotion coupe la voie du taxi et fait monter les jeunes à bord.

Le véhicule est intercepté non loin de là. Discussion avec les passagers et le conducteur. De toute évidence, il s'agit bel et bien d'un transport illégal. En transportant des personnes gratuitement sans détenir de permis de propriétaire de taxi, la compagnie AXE retire une rémunération indirecte par la promotion de ses produits. Un constat d'infraction est donné et le véhicule est saisi sur-le-champ.

Grâce à l'information adressée au Bureau du taxi, les inspecteurs ont pu faire cesser ce transport illégal. Si vous êtes témoin d'un événement semblable, peu importe que vous en soyez certain ou non, n'hésitez pas à communiquer vos soupçons au bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca

Soyez assuré que vos informations resteront anonymes. Épauler le BTM dans la lutte contre le transport illégal, c'est protéger votre gagne-pain. □

Jean-Philippe Sénécal
Inspecteur

**WAJAX****SYSTÈMES
DE PUISSANCE**

1-888-717-7131

WWW.WAJAXPOWER.COM**TAXI**

**Wajax Systèmes de puissance
et Webasto réchauffent votre
véhicule sans uti-
liser la marche au
ralenti du moteur**

**Certification**

Dédié au programme des taxis écologiques TaxiEco, niveau Argent d'Energyium, l'appareil de chauffage auxiliaire TaxiEco vous permet de diminuer vos dépenses d'opération, d'améliorer l'environnement et surtout vos revenus.

Webasto TaxiEco, la solution par excellence

En plus de permettre une économie d'argent, le chauffe-cabine Webasto TaxiEco contribue à diminuer la pollution tout en respectant la réglementation en vigueur.



Avantages de Webasto

- ▶ Économie de carburant
- ▶ Réduction des gaz à effet de serre
- ▶ Réduction de la marche au ralenti
- ▶ Plus grand confort intérieur
- ▶ Rendement amélioré du moteur



Webasto
Feel the Drive

**Pour plus d'informations sur les
produits Webasto:
Pierre Courval 1-866-775-1265**





Pneus d'hiver... déjà !

L'hiver arrive à grands pas. Avez-vous pensé au remplacement des pneus? Date limite: 15 décembre.

Voici quelques conseils pour éviter les situations fâcheuses.

- 1. Toujours s'assurer que la grandeur des nouveaux pneus soit la même que les anciens sur les roues motrices.** Les roues motrices sont celles qui permettent au véhicule d'avancer.
 - Si le véhicule est à traction, elles sont à l'avant.
 - Si le véhicule est à propulsion, ce sont les roues arrière.
 - Si le véhicule est à quatre roues motrices (4WD ou AWD), toutes sont motrices.

Lorsque les nouveaux pneus sont de grandeurs différentes, il faut recalibrer le taximètre. Sinon, vous pourriez recevoir une contravention de 187 \$ et le chauffeur ne pourra plus exploiter le taxi jusqu'à l'obtention d'un nouveau certificat de taximètre. (Art. 30 L.R.Q c.S-6.01 r.3)

Dans le même ordre d'idée, toujours s'assurer que **les pneus sur le même essieu sont de la même dimension**. Si elle est différente, cela constitue une défectuosité mineure.

- 2. Les pneus dont l'indicateur d'usure touche la chaussée** ne doivent pas être installés. Il s'agit d'une défectuosité mineure. Un pneu avec des rainures peu profondes ne procurera pas une bonne adhérence à la route. Cela peut causer un accident, un éclatement du pneu ou encore, l'apparition de broche de métal dans la bande de roulement.
- 3. Finalement, les pneus qui présentent un renflement ou une déformation anormale** ne doivent pas être installés. Il s'agit d'une défectuosité majeure.

Conséquences pour une défectuosité mineure

Une contravention peut être donnée. Les contrôleurs routiers peuvent donner 48 heures pour corriger la situation et exiger une inspection mécanique supplémentaire.

Conséquences pour une défectuosité majeure

Le véhicule ne peut plus circuler. Il peut être remorqué par les contrôleurs routiers et les policiers, puis mis à la fourrière jusqu'à ce que le propriétaire le récupère pour le transporter au garage.

Eh! oui, demain l'hiver. Planifiez le remplacement des pneus pour éviter les ennuis et surtout, pour ne pas être privé de votre travail!

Manque de civisme Tolérance zéro au BTM

Depuis quelque temps, de nombreuses plaintes ont été déposées au BTM concernant le comportement inapproprié de certains chauffeurs de taxis et de limousines sur la route. Insultes, propos déplacés, gestes grossiers... la liste des inconduites est longue. Il est important de rappeler qu'en tant que chauffeur de taxi, vous êtes les ambassadeurs de la Ville de Montréal et qu'à ce titre, vous devez agir avec civisme et courtoisie.

Malheureusement, certains ne le font pas. À titre d'exemple, le BTM a reçu une plainte concernant un individu mécontent qui proférait des menaces et injures à l'endroit d'un automobiliste. Celui-ci a porté plainte.

Le chauffeur est passible d'une amende de 125 \$ plus les frais et une note au dossier. Sans compter qu'il pourrait faire l'objet d'une poursuite criminelle. Un pensez-y-bien!

R. Hevey
Inspecteur

Convention de garde

Pourquoi bien la remplir

Évitez les pertes de temps en complétant la convention de garde de façon appropriée. Ainsi, vous n'aurez pas à retourner plusieurs fois au BTM pour corriger ou remplacer le formulaire à enregistrer. Les conventions mal complétées sont refusées au comptoir de service, ce qui provoque des frustrations et des tensions tant pour les chauffeurs que pour les agents du BTM.

C'est quoi au juste ce document?

La convention de garde est un contrat légal entre le propriétaire et le chauffeur. Comme tout contrat légal, elle ne doit avoir ni changements ni ratures.

À quoi ça sert?

Une convention bien complétée protège les droits des deux parties, soit le propriétaire et le chauffeur. Pour se protéger contre les abus de certains chauffeurs mal intentionnés, le propriétaire doit compléter toutes les cases appropriées et vérifier la validité du permis du chauffeur. (Les dates de début et de fin de la convention de garde lient le propriétaire par ce contrat.)

Quant au chauffeur, il doit fournir les renseignements exacts de son permis de travail (*pocket*) tels que le numéro et la date d'expiration.

Nouhad Jazra
Agente à l'accueil

Délivrance de permis

Décisions controversées de la CTQ



Depuis nombre d'années, plusieurs affirment qu'il y a trop de permis de taxi à Montréal et qu'il faudrait procéder à nouveau à un rachat. Comme en 1981. Alors lorsque la Commission des transports du Québec (CTQ) autorise la délivrance de permis dans l'agglomération A-11 Montréal, il y a de quoi s'étonner.

Une analyse bâclée

Dans un premier cas, la demande provient de M. Ben Khoud, titulaire d'un permis de chauffeur valide, qui se dit familier avec le territoire où il travaille à titre de chauffeur depuis trois ans. À l'appui de cette affirmation, la Commission entend M. Martin Barbeau, responsable des opérations de Taxi Pontiac, un intermédiaire en service de l'agglomération. Celui-ci confirme que l'entreprise fait affaires avec M. Khoud depuis 2011, qu'il est satisfait de ses services et qu'il doit régulièrement refuser de servir des clients parce qu'il n'y a pas de véhicules adaptés en nombre suffisant.

Sans aucune vérification supplémentaire, la CTQ accepte la demande et délivre un permis.

Le président de Taxi Pontiac apprend la nouvelle. Il n'en croit pas ses oreilles. Sans tarder, il conteste la décision et présente une demande de révocation de permis. Il affirme que M. Barbeau, qui appuyait la demande de M. Khoud, était effectivement un employé de l'entreprise, mais qu'il n'était pas autorisé à effectuer de telles déclarations. D'ailleurs, celui-ci ne travaille plus pour Taxi Pontiac.

Un cas flagrant de fausse représentation qui a échappé à la CTQ !

Des permis, des permis... toujours des permis !

Dans un deuxième cas, la demande est présentée par M. Mohammed Yousfi. À celle-ci se joignent 21 autres demandes de même nature qui sont entendues en même temps. Suite aux représentations des différents intervenants, la CTQ autorise la délivrance de 22 permis assortis d'une subvention de 2 500 \$ pour la transformation du véhicule.

Il s'agit d'une décision déplorable pour l'industrie, car il y a suffisamment de permis pour combler les besoins de la clientèle. Comment expliquer ce manque de cohésion ?

D'une part, l'absence d'un front commun des principaux acteurs de l'industrie ne joue pas en leur faveur. Chacun mène des luttes individuelles axées sur la rentabilité financière, ne développant pas de position ni de démarche commune qui donneraient du poids aux arguments présentés.

D'autre part, nous sommes déçus de la façon avec laquelle la CTQ prend ses décisions. Comment se fait-il que la Commission n'ait pas consulté le Bureau du taxi de Montréal, un partenaire privilégié au fait des questions du transport par taxi sur son territoire, avant de rendre des décisions aussi importantes ?

Des décisions qui n'aident pas l'industrie ! □

Benoit Jugand
Directeur général
Bureau du taxi de Montréal

NOUVELLES VOIES RÉSERVÉES Pour une circulation plus fluide

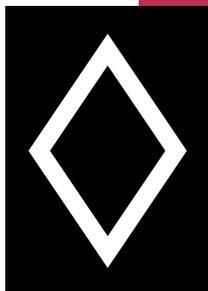
Boulevard Viau — Depuis le 11 août dernier, les voies réservées sont en fonction du lundi au vendredi de 6 h 30 à 9 h 30, direction sud, et de 15 h 30 à 18 h 30, direction nord. Les voies se divisent en deux tronçons, un réservé aux autobus et taxis entre les rues de Viterbe et Saint-Zotique, l'autre aux autobus, taxis et vélos entre le

boulevard Rosemont et l'avenue Pierre-de-Coubertin.

Rue Grenet — Depuis le 6 octobre dernier, entre les rues de Serres au nord et Deguire au sud, les voies réservées sont en fonction du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 9 h 30, direction sud, et de 15 h 30 à 18 h 30, direction nord.

Ce projet a été réalisé grâce aux partenaires et élus municipaux des arrondissements concernés, en collaboration avec les services de la STM, le SPVM le MTQ et le BTM. □

Eric Hevey
Inspecteur



ASSURANCE TAXI



*Appelez chez Burrowes
pour obtenir une soumission =
une économie de temps et d'argent!*

C'est simple et rapide !

En moins de 10 minutes,
on vous propose une soumission d'assurance
qui répond spécifiquement à vos besoins.

Un service de réclamations des plus efficaces !

Rapidité de paiement après un sinistre.
Vous avez le choix du garage pour la réparation.
Tout cela dans le but de remettre votre taxi
le plus vite possible sur la route !

Burrowes, les PROS du transport adapté !

Nous sommes particulièrement fiers
de proposer les **meilleures primes**
sur le marché.



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Contactez-nous dès maintenant

514-522-2661 • 1-888-522-2661

Parce que chez **Burrowes**
nous avons compris que votre véhicule
était votre outil de travail,
nous vous offrons les avantages
et les protections que vous recherchez !

RICHARD BOYER 1953–2014



Visionnaire et rassembleur

Le 15 octobre dernier, M. Richard Boyer a entrepris son dernier grand voyage. Le Bureau du taxi est en deuil. Figure de premier plan lors de la création de l'organisme en 1988, il a contribué à toutes les étapes de développement du BTM. C'était une référence, un travailleur infatigable, qui n'avait pas peur de l'action. Encore récemment, ralenti par la maladie, il brûlait d'impatience de revenir sur la scène afin de participer aux débats qui bouleversent l'industrie du taxi en ce moment. Tous et toutes pleurent son départ. Parents, amis et collaborateurs se sont réunis le 25 octobre dernier pour témoigner leur respect et leur admiration. « Monsieur Boyer, vous nous avez quittés trop vite. Merci pour tout. »

En juin 2011, alors qu'il avait pris sa retraite, des collègues de longue date et l'équipe du BTR lui avaient rendu un hommage bien mérité. À cette occasion, Taxi Le Journal avait publié un article présentant son parcours peu commun. Le voici, en rappel.

Un départ à la retraite

Richard Boyer a commencé sa carrière à la Division des ressources humaines de la Communauté urbaine de Montréal dans les années 1980 à titre de conseiller en organisation. Dès le début de sa carrière, il fut confronté à des défis couvrant un large éventail de compétences. Ainsi, dans les deux années qui ont suivi son entrée en fonction, ses mandats l'ont amené à proposer une réorganisation administrative de la Division tout en revoyant l'ensemble des processus d'affaires. Il fut également responsable de la mise sur pied du Bureau médical de la CUM et du Bureau du taxi. Dans cette courte période, il fut aussi responsable du déploiement de la bureautique au sein de la Division, en plus de coordonner les études et les analyses ayant permis le développement du premier système informatique de gestion des ressources humaines à la Communauté urbaine de Montréal.

De son aventure informatique, il retient: « Lorsque l'on a donné le coup d'envoi au déploiement des micro-ordinateurs, la CUM faisait figure de précurseur en introduisant les premiers réseaux micros. Nous étions tous convaincus que cela allait éliminer le papier. Trente ans plus tard, on constate que l'on s'est trompé. »

Le Bureau du taxi

L'aventure du Bureau du taxi a débuté en 1988. Ce nouveau service de la CUM, né d'une volonté de décentraliser les pouvoirs du gouvernement du Québec en matière de contrôle et de réglementation du taxi, se voulait également une réponse au marasme dans lequel l'industrie se trouvait. La valeur des permis était au plus bas, la qualité du parc de véhicules faisait pitié, les chauffeurs et les propriétaires avaient peine à boucler leur fin de mois. Vingt-trois ans plus tard, la situation n'est pas parfaite, mais elle s'est nettement améliorée. Les permis valent plus de 200 000 dollars et l'industrie génère un chiffre d'affaires annuel de plus de 440 millions, ce qui représente 37 millions de courses avec une moyenne de 12 dollars la course.

Durant cette période, de nombreuses réalisations ont marqué l'histoire du Bureau du taxi et du remorquage (BTR). Ses interventions directes ont rendu plus facile l'embauche des membres de la communauté haïtienne au sein des associations de service de taxis, mettant ainsi un terme à la discrimination dont étaient victimes les membres de cette communauté. La mise en place d'inspections aléatoires des véhicules a amélioré la qualité de la flotte de taxis à Montréal. La centralisation des opérations d'immatriculation et de délivrance des permis de chauffeurs et des vignettes de taxis ont grandement facilité la tâche des gens de l'industrie. Auparavant, il fallait compter au moins deux jours de procédure afin de mettre un véhicule sur la route. Le propriétaire devait se présenter dans un bureau de la SAAQ pour obtenir son immatriculation. Par la suite, il se présentait au BTR pour obtenir sa vignette. Il en était de même pour son permis de chauffeur et son permis de conduire.

Durant toutes ces années, ce dont Richard Boyer est le plus fier est « d'avoir maintenu un dialogue constant avec les représentants de l'industrie du taxi. Les nombreuses modifications apportées au *Règlement sur le transport par taxi* l'ont toujours été en concertation avec l'industrie. »

Un rayonnement international

Au cours de ces années, le Bureau du taxi a acquis une solide réputation au plan international. De concert avec son vieux complice du ministère



des Transports, Michel Trudel, ils ont tour à tour assumé la présidence d'une organisation regroupant une majorité d'instances gouvernementales chargées de réglementer l'industrie du taxi. Ils ont fait d'une association américaine une organisation internationale. Aujourd'hui, l'*International Association of Transportation Regulators* regroupe des membres à travers le monde. Ces activités ont amené Richard Boyer à donner des conférences aux États-Unis et en Europe où les divers projets de Montréal ont été présentés et, dans certains cas, ont inspiré les autorités locales œuvrant à la réglementation des taxis.

Relever des défis? Pas de problème

Fin des années 1990, le directeur général de la Communauté urbaine de Montréal confie à Richard Boyer le mandat de mettre sur pied un programme baptisé *Projet d'entreprise*. Celui-ci avait pour objectif de rationaliser les frais de fonctionnement des services bien établis de la CUM, tout en permettant le développement de nouveaux services. Rien de moins! Dans le cadre de ce projet, il aura procédé à l'unification des services informatiques au sein d'une seule entité. Puis, il se voit confier les destinées du Centre d'urgence 9-1-1. Lorsqu'on lui parle de son arrivée au 9-1-1, Richard Boyer se souvient de deux choses. « La première: je devais être en poste pour un mois et la deuxième: mes connaissances en regard des opérations du service se limitaient à la connaissance du numéro de téléphone (9-1-1). »

L'aventure aura duré treize ans au cours desquels il continue d'assumer la responsabilité du Bureau du taxi et du remorquage. « Tout ce travail d'organisation, la mise en place du nouveau système du Centre de traitement des appels a été possible grâce à une équipe dédiée et compétente », souligne Richard Boyer. Sous sa direction, le CU 9-1-1 de Montréal a acquis une très grande notoriété et sa réputation a franchi les frontières du Canada. Durant ces années, les gestionnaires du Centre ont été appelés à partager l'expérience de Montréal en Europe, en Afrique du Sud et dans les Émirats arabes unis.

Puis, à compter de 2005, on lui demande d'unifier le CU 9-1-1 et la division du traitement des appels de la police. Richard Boyer répond présent et le Service des communications opérationnelles était né. Il a permis de réduire de façon importante le délai de traitement des appels d'urgence. En 2010, Richard Boyer quitte ses fonctions de gestion au Service des communications opérationnelles pour mettre sur pied l'Agence de financement des Centres d'urgence du Québec. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif dont les mandats sont de répartir entre les différentes municipalités les quelque 30 millions de dollars perçus annuellement auprès des entreprises de téléphonie, afin d'assurer le financement des CU 9-1-1.

HOMMAGE

L'Association Haïtienne des Travailleurs du Taxi de Montréal a tenu également à rendre un dernier hommage à M. Boyer. Voici le communiqué qu'elle a fait parvenir aux médias pour témoigner de sa reconnaissance.

À l'Association Haïtienne des Travailleurs du Taxi, nous avons eu le privilège de travailler de près avec M. Boyer comme directeur du Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal.

Tout d'abord, disons que c'était toujours enrichissant de le rencontrer sur les différents dossiers qui le préoccupaient. Le respect des droits des minorités dans l'industrie du taxi, la formation professionnelle des chauffeurs, l'amélioration de la qualité des services auxquels les usagers du taxi ont droit et la sécurité des chauffeurs faisaient partie intégrante de ses priorités comme responsable du Bureau du taxi.

Ainsi avec conviction, habileté et patience il a su mettre en place un ensemble de mesures administratives et réglementaires qui ont permis d'éliminer le racisme qui existait dans certaines compagnies de taxi, de mieux encadrer la profession de chauffeur et de relever la qualité des services dans l'industrie du taxi à Montréal. Il avait toujours des idées très avant-gardistes, ce que tous ses collaborateurs ne manquaient jamais d'apprécier.

Monsieur Boyer vient de nous quitter, il laisse cependant le souvenir d'un personnage simple et chaleureux, d'un visionnaire et d'un grand humaniste qui était capable d'être à l'écoute des petits comme des grands.

En cette douloureuse circonstance, l'Association Haïtienne des Travailleurs du Taxi salue sa mémoire et présente ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses ex-collègues et à toutes les personnes affectées par sa disparition.

Que nos prières l'accompagnent à sa dernière demeure.

*Association Haïtienne
des Travailleurs du Taxi de Montréal*

Pour revenir sur l'industrie du taxi qui lui tient à cœur, Richard Boyer a organisé le Forum 2007 et celui de 2009. Ces deux événements sont des moments charnières qui ont permis de mieux comprendre une industrie montrant des signes de difficultés et d'en dégager des pistes de solutions. La journée du 13 mai 2010 permettra quant à elle de dégager les *Orientations triennales 2011-2013*, avec un plan d'action qui va mettre la revitalisation de l'industrie sur les rails. Enfin, son dernier dossier fin 2010 fut de brosser un état de la situation de l'industrie du taxi pour alimenter la réflexion d'une vaste consultation publique sur l'avenir du taxi à Montréal, pour laquelle il a préparé le document de base ainsi qu'un portrait de l'industrie. Richard Boyer: une référence sur le taxi à Montréal! □

La Politique du



La nouvelle *Politique sur l'industrie du taxi* orientera les actions de la Ville de Montréal au cours des prochaines années. Elle saura non seulement maintenir et consolider les acquis, mais favoriser le développement de cette importante industrie montréalaise. Pour soutenir sa croissance et sa compétitivité, il faut se doter d'une vision globale du transport collectif et reconnaître que ce secteur doit s'organiser autour de besoins en évolution en s'appuyant sur de nouveaux moyens et des technologies de pointe.

Le transport par taxi est un joueur stratégique au sein du « cocktail de transport ». Sa mission est d'assurer la mobilité des personnes partout sur l'île et, par ce fait, de participer à l'essor économique de Montréal.

La *Politique* réitère son ambition de faire de l'industrie du taxi un joueur incontournable dans l'offre de transport montréalais et préconise des initiatives nécessaires pour atteindre cet objectif.

PISTES D'ACTION

La *Politique sur l'industrie du taxi* s'appuie sur des principes d'efficacité, de bonne gestion, de saine concurrence et d'éthique.

Les défis pour l'industrie sont constitués des cinq grands enjeux suivants:

1. technologique;
2. économique et social;
3. environnemental;
4. sécuritaire;
5. mobilisation en vue d'accroître le rayonnement de notre industrie.

Pour l'implantation de la *Politique*, un plan d'action devrait être déposé d'ici la fin 2014.

TAXI

taxi, c'est quoi?

1

Enjeu technologique

Prendre le virage technologique et numérique pour un meilleur service à la clientèle > *Vers le taxi intelligent*

Moyens retenus

- Permettre la géolocalisation des taxis
- Offrir le paiement électronique dans tous les taxis

2

Enjeu économique et social

Accroître l'offre de service à une clientèle diversifiée en la positionnant au cœur de l'industrie > *Vers le taxi flexible et efficace*

Moyens retenus

- Miser sur la clientèle des aînés et des personnes à mobilité réduite
- Bonifier l'offre de transport pour les travailleurs
- Offrir un accueil transport aux touristes

3

Enjeu environnemental

Miser sur les déplacements écologiques > *Vers le taxi vert*

Moyens retenus

- Accélérer la mise en place des bornes électriques
- Implanter des véhicules hybrides et électriques

4

Enjeu sécuritaire

Assurer une sécurité adéquate aux chauffeurs et aux clients > *Vers le taxi sécuritaire*

Moyens retenus

- Installer des caméras dissuasives
- Contrer la surcharge tarifaire et le transport illégal

5

Enjeu de mobilisation en vue d'un rayonnement

Contribuer au rayonnement de Montréal > *Vers une norme professionnelle*

Moyens retenus

- Cibler des formations portant sur les objectifs de modernisation de l'industrie et d'amélioration du service à la clientèle
- Développer une image forte et distinctive de l'industrie

La Politique du taxi, comment la financer ?



Cette *Politique sur l'industrie du taxi*, joueur incontournable dans l'offre de transport à Montréal, repose sur un effort financier qui se traduit par une volonté de l'industrie d'être concurrentielle, de se développer afin de relever avec succès les défis de l'avenir, et de se diriger vers l'autofinancement. Par ailleurs, l'industrie doit être partenaire avec la Ville de Montréal dans un but commun de participer au développement de la vie économique et sociale montréalaise. Il est nécessaire de favoriser l'efficacité de cette industrie qui, de ce fait, contribuera à la qualité et à l'efficacité du transport sur l'île de Montréal. Cette collaboration doit par ailleurs s'étendre aux partenaires des différents paliers de gouvernement provincial et fédéral, de même qu'aux partenaires privés.

Différentes pistes d'autofinancement doivent être explorées, dont en voici quelques exemples :

- la publicité et la promotion culturelle et touristique à partir d'écrans interactifs à l'intérieur des taxis;
- les applications pour téléphones intelligents offertes aux chauffeurs de taxi afin de diffuser en temps réel de l'information sur les besoins en transport, par exemple les pannes de métro, l'arrivée de bateaux de croisière, la tenue de grands concerts afin de maximiser l'offre de service et générer des revenus additionnels;
- l'imposition d'une contribution lors de l'achat ou du transfert d'un permis de transport par taxi;
- l'ajout d'une contribution dédiée au développement de l'industrie;
- l'injection de subventions provenant des divers paliers gouvernementaux pour aider l'industrie dans l'électrification de ses véhicules.

L'intégrale de la *Politique* est disponible sur le site Internet du BTM au www.mtltaxi.com. □

PROGRAMME exclusif pour les TAXIS

Le programme comporte plusieurs avantages :

- Rabais supplémentaire au département de service
- Approbation de crédit rapide et sans tracas

Ne perdez pas une minute, contactez-nous pour connaître le détail des bénéfices auxquels vous avez droit.

PRIUS V 2015



SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE LA TOUTE NOUVELLE CAMRY HYBRIDE 2015

Contact

Paul Noory, Gérant des ventes
paul.noory@spinelli.com

561, boul. St-Joseph, Lachine (QC) H8S 2K9
Tél.: 514 634-7171
www.spinellitoyotalachine.com

 **TOYOTA**
SPINELLI
Lachine



Jean-Noël Wesner 40 ans de taxi

Hiver 1972, en provenance d'Haïti, Jean-Noël Wesner arrive à Montréal. La neige, tout un choc ! Il fait d'abord de petits boulots de commis de bureau, mais très vite, il veut augmenter ses revenus afin de faire vivre sa famille convenablement. Le taxi représente la solution. « On est indépendant et maître de son horaire », dit-il. Cet aspect du métier lui plaît beaucoup. Il suit une formation et acquiert un permis de travail.

En 1979, époque où il entre dans l'industrie du taxi comme propriétaire, la situation économique est difficile. Surplus de permis, grand nombre de chauffeurs, début de récession... tout le monde joue des coudes pour gagner sa vie. Mais il y a plus. L'industrie est empreinte de racisme; les compagnies prétendent que les clients ne veulent pas de chauffeurs noirs. Conséquence: les chauffeurs haïtiens subissent de la discrimination. M. Wesner, doté d'un sens profond d'équité et de justice, va se battre pour obtenir des changements. Il livre bataille sur plusieurs fronts. Il alerte les médias, collabore avec le Bureau du taxi pour trouver des solutions et participe à la création de l'Association Haïtienne des Travailleurs du taxi. Au passage, M. Wesner tient à souligner le travail de M. Richard Boyer qui a contribué grandement à régler les problèmes auxquels sont confrontés les chauffeurs et propriétaires.



M. Wesner à ses débuts comme chauffeur de taxi.

L'Association haïtienne lui a d'ailleurs décerné une plaque commémorative pour souligner sa contribution.

Fortement impliqué dans son milieu, M. Wesner sera élu cinq fois au sein du C.A. de la Ligue de taxi de Montréal entre 1984 et 1998. Une fois comme administrateur et quatre fois à titre de trésorier. Plus récemment, lors de la création de la Société paramunicipale du Bureau du taxi, M. Wesner s'est impliqué afin d'aider les représentants des chauffeurs et des propriétaires à s'organiser. « Pour qu'ils puissent jouer leur rôle pleinement; c'est important en démocratie », ajoute-t-il.

Une vie bien remplie. Il se dit très fier de représenter ses compatriotes et d'avoir contribué à l'avancement de dossiers importants comme la lutte contre la discrimination raciale dans l'industrie du taxi, la mise en place du transport adapté, l'utilisation du cellulaire, les cartes de crédit, etc. En semi-retraite, il est content de souffler un peu et il veut passer le flambeau à d'autres. Il invite les gens de sa communauté à s'impliquer davantage afin de préserver les acquis.

Bonne retraite, M. Wesner!



**général
taximètre** inc

1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1

Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113

**Vente et réparation
de taximètres**

**Installation de taximètres
et radios**

Fabrication de lanternons

**Général Taximètre Inc. est
mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

**Taximètre Pulsar, Silent 610
Lumitronic N-G**

Installation de support pour vélo

Lanternon aimanté

**Installation
d'attache-
remorque**



Recharge des véhicules électriques

Miniréseau électrique et intelligent à l'ÉTS

L'École de technologie supérieure (ÉTS) planifie actuellement le développement d'un miniréseau électrique d'une puissance de 300 kW sur son campus au centre-ville de Montréal. Ce miniréseau sera une plate-forme de démonstration et de recherche dans les domaines tels que la gestion intelligente des bornes de recharge et les méthodes modernes de stockage d'énergie.

Le miniréseau électrique envisagé est muni de systèmes avancés de mesure, de communication et de contrôle implantés grâce à des compteurs et un concentrateur intelligents. On retrouve également trois types de stockage d'énergie à savoir des batteries au lithium, des supercondensateurs et, enfin, une pile à hydrogène couplée à un électrolyseur. Fait important à souligner, les charges du miniréseau comprennent notamment quatre bornes de niveau 2 (240 V, 30A) et une borne de recharge ultrarapide de niveau 3 de 50 kW. Il est

prévu que les bornes de niveau 2 soient réservées aux étudiants et aux employés de l'ÉTS tandis que la borne ultrarapide pourrait faire partie d'un **mobilié urbain spécialement conçu pour les taxis électriques par le Bureau du taxi de Montréal**. Rappelons que la borne ultrarapide permet de recharger un véhicule électrique tel que la Nissan Leaf à 80 % en 30 minutes.

Notons en terminant que le miniréseau électrique de l'ÉTS servira de vitrine technologique non seulement au savoir-faire de ses professeurs-chercheurs, mais également à leurs partenaires universitaires et industriels qui œuvrent dans les domaines d'avenir que sont les miniréseaux intelligents et l'électrification des transports. □

Louis-A. Dessaint, professeur
Département de génie électrique, ÉTS

PROGRAMME TAXI PRIVILÈGE

L'assurance Taxi haut de gamme qui s'adapte parfaitement à vos besoins et à vos attentes

- ✓ Les propriétaires de taxi et leur famille
- ✓ Les chauffeurs de taxi
- ✓ Les dirigeants et employés des entreprises de taxi

PROTECTION GLOBALE



Taxi



Activité
professionnelle



Habitation



Auto
personnelle



VR



Animal de
compagnie

- En quelques minutes seulement, recevez votre soumission sur mesure.
 - Ligne téléphonique dédiée au programme Taxi privilège
 - Le financement de prime, c'est notre spécialité.
- Demandez des renseignements!**

**SERVICE D'INDEMNISATION À L'INTERNE!
5 JOURS GARANTIS**

NOUVEAUTÉ! FRANCHISE DÉCROISSANTE



CONTACTEZ-NOUS
1 800 567 5046

f : 514 766 7270
taxi@elco.ca
ELCO.CA



Taxis électriques à Montréal

Rencontre de familiarisation

01



L'électrification de la flotte de véhicules représente un des sujets de l'heure dans l'industrie du taxi. Le 24 septembre dernier, afin de familiariser les différents intervenants de l'industrie à ce sujet, une rencontre fut organisée chez Nissan en présence de Claude Brunet, directeur régional, et de Marcel Guay, responsable du développement des véhicules taxi au Canada. Étaient présents:

- Jean François Tremblay, CPCDIT, Taxi Soulanges;
- Sass Peress, Renewz Inc. (Gestion des modules de recharge électriques);
- Véronique Lamy, Institut du transport avancé du Québec (ITAQ).

En plus des présentations, les participants ont fait l'essai des deux véhicules électriques: la Nissan Leaf (*photo 01*) et le modèle ENV200 (*photo 02*), version transport de marchandises, construit sur le même châssis que le véhicule taxi à combustion d'essence.



02

- Luc Beaudin (Montréal) et Isabelle Gataz (Québec), MTQ;
- Eric Hevey, BTM;
- Charles Artin, COOP de l'Ouest;
- Georges Malouf, Taxi Pontiac;
- Benoit Vallée, CPCDIT, Taxi Boisjoly;
- Dominique Roy, Taxi Diamond;
- Dory Saliba, président CPCDIT, Taxi Hochelaga;
- Mohamed Jaouad, Taxi Hochelaga;
- François Cyr, CPCDIT, Taxi Union Longueuil;

La rencontre a suscité beaucoup d'intérêt et tous reconnaissent le potentiel des véhicules électriques, tout en étant conscients des défis à relever. □

André H. Martel
Directeur général du CPCDIT

L'ASSURANCE TAXI PLUS



Un taxi, c'est une entreprise, un outil de travail, une source de revenus. Et cela, **belairdirect** le comprend et vous le prouve avec son assurance sur mesure Taxi Plus.

Une protection sur mesure !

- Jusqu'à 50\$ par jour en compensation pour la perte d'utilisation de votre véhicule*
- Exemption de franchise en cas de délit de fuite** ou de perte totale
- 5 000\$ pour les dommages aux biens confiés avec Taxi Cargo
- 60 000\$ pour les dommages aux véhicules loués ou empruntés
- 1 million\$ en responsabilité civile des entreprises des propriétaires et/ou chauffeurs de taxi
- Service 24/7 pour réclamations urgentes

OFFRE EXCLUSIVE !

REMISE DE 100 \$

belairdirect vous offre une remise de 100\$ applicable sur votre franchise lors d'une réclamation, avec toute nouvelle police d'assurance taxi.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. Offre d'une durée limitée. *Maximum de 750\$ par réclamation. **Rapport de police requis.

1 866 822.TAXI |
1 866 822.8294

belairdirect.
assurance auto

KÉROUL 2014

Le Sommet, une réussite



Les responsables de Kéroul ont travaillé énergiquement à l'organisation du *Sommet mondial Destinations pour tous* qui a eu lieu au Palais des congrès de Montréal du 19 au 22 octobre dernier. L'organisme est fier du programme mis de l'avant pour un événement qui en était à sa première édition.

Au total, 129 conférences et trois panels ont été proposés. Étaient présents l'ONU, l'Organisation mondiale du tourisme, l'IATA, l'OACI, et de nombreuses organisations internationales. Les personnes inscrites provenaient de 33 pays. Le programme a fait l'objet d'un reportage paru à la télévision française intitulé *Handicap: Roue libre à Montréal*. Le sujet, traité façon positive, constitue une bonne publicité pour le Sommet. Pour le visionner: <https://www.youtube.com/watch?v=ldtPMjHioxQ>

Le *Sommet mondial Destinations pour tous* s'est produit alors que:

1. La norme internationale ISO 21542 portant sur l'accessibilité du cadre bâti est maintenant disponible depuis 2011.

2. L'Organisation mondiale du tourisme a publié en 2014 ses recommandations pour un tourisme inclusif pour tous.
3. L'OACI a publié en 2013 son *Manuel sur l'accessibilité du transport aérien*.
4. L'*International Association of Transportation Regulators (IATR)* a publié récemment ses recommandations pour une réglementation favorisant la disponibilité de taxis accessibles pour les personnes handicapées.
5. Le *Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020* élaboré par l'industrie touristique québécoise prévoit des mesures spécifiques pour développer l'accessibilité des établissements et des activités touristiques.

Un événement unique, une première mondiale qui permet de renouveler la capacité d'accueil du Québec et qui le met à l'avant-plan du tourisme inclusif. Bravo, une belle réussite! □

Les recommandations de Kéroul concernant le transport inclusif par taxi sont disponibles sur le site de Kéroul au www.keroul.qc.ca.



Casino de Montréal

Nouveaux coupons de taxi

Afin de faciliter le service de taxis pour la clientèle et pour les chauffeurs, le Casino de Montréal a introduit récemment ses propres coupons de taxis, désormais encaissables directement au casino.

Avec ce coupon, les chauffeurs peuvent se faire rembourser la totalité du montant inscrit à l'une des caisses du casino. Pour le valider, inscrivez votre numéro de permis de taxi à l'endroit indiqué



(voir plus haut). Si deux montants sont encerclés, le moindre des deux sera remboursé. Vous devrez signer votre reçu de caisse lors de la transaction. Ce coupon n'est pas valable dans les autres casinos du Québec.

Cette procédure améliorera la rapidité et la qualité du service tant pour les clients que pour les chauffeurs. □



Regroupement des
intermédiaires de
taxis de Montréal

NOTRE MISSION...

Soutenir nos membres et promouvoir l'industrie du taxi

info@montrealritm.com



Chauffeurs, propriétaires de taxis, la télé s'intéresse à vous !

La compagnie de production télévisuelle *Ecranhia* travaille à la préparation d'un documentaire d'une heure sur le monde du taxi à Montréal pour le compte de *Canal D*. Le but est de montrer tous les aspects de la vie et du métier des chauffeurs : les relations avec les clients, mais aussi avec les autres chauffeurs dans les *stands* ou les cafés, avec les inspecteurs du Bureau du taxi, dans le cadre d'une formation, et même dans les relations familiales. Le documentaire parlera aussi de l'histoire du taxi et présentera quelques anecdotes.

La production est à la recherche de chauffeurs avec une forte personnalité, préférant entrer en contact avec les gens plutôt que de rester muets derrière le volant ! Vous pouvez être chauffeur de taxi par amour du métier, ou par obligation financière, ça n'a pas d'importance. L'important : avoir des opinions.

Pour être représentatifs par rapport au métier, mais aussi pour faire le tour des histoires classiques, on recherche, par exemple :

- un chauffeur québécois « pur laine » avec ou sans son propre permis ;
- une des 113 femmes chauffeurs ;
- un immigrant nouvellement arrivé (Haïtien, Libanais, Algérien, etc.) dont c'est le premier emploi ;
- un immigrant ayant un diplôme en ingénierie ou médecine non reconnu au Canada ;
- un chauffeur de deuxième, troisième ou quatrième génération originaire des communautés plus anciennes (Grecs, Juifs, Portugais, etc.), et ayant suivi les traces de son père.

Même si vous ne faites pas partie de ces cas types, mais que vous avez une bonne personnalité et des histoires à raconter, n'hésitez pas à vous manifester ! La production évaluera tous les candidats.

Le tournage sera d'une seule journée avec chacun des chauffeurs. Des minicaméras seront installées à bord du véhicule pour filmer les courses (avec l'avertissement habituel de la présence de caméras), mais rien ne sera diffusé sans le consentement des clients. Pour toute la journée de tournage, un véhicule de production suivra le taxi, avec un caméraman à bord prenant des images de la voiture, mais aussi des conversations avec les collègues, à la station-service, etc.

Le tournage aura lieu printemps/été 2015. Les candidats doivent être rencontrés dès maintenant !

Si ça vous intéresse et que vous voulez plus de renseignements, communiquez avec Sylvain Laforest, réalisateur, au 514 704-8124, ou encore par courriel à sylvainlaforest@ecranhia.ca.

ERRATUM

Dans le dernier numéro de *Taxi Le Journal*, page 10, premier paragraphe de l'article *Reconnaissance STM*, au lieu de : « Le programme vise l'évaluation de plus de 1000 chauffeurs choisis aléatoirement », on aurait dû lire : « Le programme consiste à effectuer plus de 1000 évaluations de façon aléatoire. » Toutes nos excuses.

GINGRAS TAXIMÈTRE-CELLUBEL COMMUNICATIONS INC.

5844 des Écores, #100, Montréal (Québec) H2G 2J1
☎ 514-272-3924 / fax 514-277-2656 / sans frais 1-877-272-3924

Taximètre NG de Garvin électronique
Garantie de deux ans pièces et main d'œuvre



Radio Kenwood
TK-7102
TK-7160
TK-8102
TK-8160



Garantie deux ans pièces et un an sur main-d'œuvre

Dome A-11 et dome VISA disponibles
Mandataire de la CTQ (validation)

Contrat de service disponible sur la majorité des modèles de radio

Nous réparons et installons toutes marques de compteurs et de radios. Venez nous rencontrer!

NOUS SOMMES 8 À VOTRE SERVICE!



Assurez-vous de pouvoir voter

Au printemps 2015, de nouvelles élections seront tenues pour élire les quatre membres qui vous représenteront au prochain conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal (BTM).

Pour exercer son droit de vote, il faut, au 19 mars 2015, être titulaire d'un permis valide de :

- chauffeur de taxi;
- propriétaire de taxi;
- propriétaire de limousine;
- intermédiaire en services de taxi.

Un premier avis vous sera envoyé par la poste d'ici le 27 février 2015.

N'attendez pas à la dernière minute pour mettre vos dossiers à jour auprès du BTM. Le BTM a-t-il votre adresse actuelle ?

Corporations

Pour exercer son droit de vote, une corporation doit transmettre une résolution de son conseil d'administration désignant un représentant à cette fin.

Les résolutions reçues en 2013 sont toujours valides.

Si vous souhaitez remplacer une résolution ou en transmettre une nouvelle, un formulaire (BT-9) est disponible sur le site Web www.ville.montreal.qc.ca/taxi. Cette désignation demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

Cotitulaires de permis

Pour exercer son droit de vote, un groupe de titulaires (raison sociale, cotitulaires, société en nom collectif, associations, etc.) doit transmettre une procuration désignant le membre du groupe qui sera inscrit sur la liste électorale. La procuration doit être signée par la majorité des membres et désigner un membre qui n'est pas déjà inscrit sur la liste électorale à un autre titre.

Les procurations reçues en 2013 sont toujours valides.

Si vous souhaitez remplacer une procuration ou en transmettre une nouvelle, un formulaire (BT-10) est disponible sur le site Web www.ville.montreal.qc.ca/taxi. Cette désignation demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

Pour toute information :

Ville de Montréal 514 872-8294
www.Ville.montreal.qc.ca/taxi

La clé de la réussite
pour être chauffeur de taxi :

ÉCOLE DU TAXI

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR L'INDUSTRIE DU TAXI DU QUÉBEC INC.

ecoledutaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine
Anjou (Québec) H1M 2T2 | Téléphone : 514 274-7373
Télécopieur : 514 274-2013 | Sans frais : 1 866 803-7373



Depuis le 15 juillet l'École est
déménagée avec

FIN TAXI

Racontez Montréal

Place Jacques-Cartier



Place Jacques-Cartier

En conduisant votre client dans le Vieux-Montréal, profitez-en pour lui raconter l'histoire de la Place Jacques-Cartier, un lieu chargé d'histoire, qui a connu plusieurs vocations.

Vivant de pêche et d'agriculture, les Amérindiens l'utilisèrent d'abord comme sentier. Puis, au temps de la ville fortifiée, le lieu abrita une résidence prestigieuse, celle du gouverneur, l'hôtel du marquis de Vaudreuil. Appelé le « château », celui-ci deviendra la résidence des gouverneurs français.

Après la conquête, le bâtiment fut transformé en collège pour garçons qui passa au feu. Le terrain servit alors de marché avec la construction de halles de bois et d'étals. S'élevèrent sur le pourtour auberges, boutiques, ateliers d'artisans, etc.

En 1847, l'ouverture du marché Bonsecours sur la rue Saint-Paul signa la démolition des halles de bois. L'espace ainsi dégagé devint la Place Jacques-Cartier qui accueille maraîchers et artisans à ciel ouvert, en prolongement du marché Bonsecours. Une place animée et conviviale à deux pas du port ! Le marché occupera les lieux deux jours par semaine jusqu'en 1950.

Puis, l'ère moderne arriva avec la construction d'autoroutes et son lot de démolition. Le Vieux-Montréal, qui a bien failli disparaître sous le pic des démolisseurs, est classé arrondissement historique en 1964, lui garantissant protection et pérennité. Cette année, il fête son 50^e anniversaire.

Lieu de mémoire, le Vieux-Montréal est un des sites touristiques les plus visités au Canada. Et c'est à Montréal. □



Financement Taxi



NE LAISSEZ PAS FUIR LA CLIENTÈLE !

Un service de qualité courtois et personnalisé pour les gens de l'industrie du Taxi

- Financement et refinancement de permis de taxi et équipements
- Assurances vie, invalidité ainsi que protections personnalisées
- Offre du programme Solution Libre-Affaires de Visa Desjardins
- Offre promotionnelle sur hypothèque résidentielle et multi-logements
- Stratégies d'épargne adaptées à vos besoins : REER, REE, CELI et autres...
- Réponse rapide en 48 heures

Prenez un rendez-vous!

(514) 935-1123



Desjardins

Caisse de Saint-Henri et Ville-Émard
4545, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H4C 1S3

Quelques congrès automne 2014

IBM United Kingdom Limited – London Meeting 2014

Du 11 juillet au 14 novembre 2014
100 délégués | Plusieurs hôtels
Sofitel Montréal Le Carré Doré

Irish Dance Teachers Association of Canada – 2014 Eastern Canada Oireachtas

Du 14 au 16 novembre 2014
1 000 délégués | Plusieurs hôtels
Fairmont Le Reine Elizabeth

ASME – American Society of Mechanical Engineers

International Mechanical Engineering
Congrès et expo 2014
Du 14 au 20 novembre 2014
3 000 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

Congrès québécois en santé respiratoire 2014

Association pulmonaire Québec
Du 14 au 16 novembre 2014
300 délégués | Plusieurs hôtels
Le Westin Montréal

Canadian Mortgage Conference & Expo – CAAMP 2014

Du 23 au 25 novembre 2014
1 800 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

Canadian Innovation Conference 2014

Du 23 au 25 novembre 2014
450 délégués | Plusieurs hôtels
Fairmont Le Reine Elizabeth

Golf Business Canada Conference & Trade Show 2014

Du 24 au 26 novembre 2014
300 délégués | Plusieurs hôtels
Hilton Montréal Bonaventure

Coupe Vanier 2014

Le 29 novembre 2014
Stade Memorial Percival-Molson

Skate Canada Challenge 2015

Du 3 au 7 décembre 2014
570 délégués | Plusieurs hôtels
Sportplex Pierrefonds

Smart City Expo World Congress 2014

Du 10 au 12 décembre 2014
800 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

Peter Kiewit Infrastructure Co. Eastern Canada District Meeting 2015

Du 8 au 13 décembre 2014
600 délégués | Plusieurs hôtels
Fairmont Le Reine Elizabeth

IIHF Ice Hockey U20 World Junior 2015

Du 26 décembre 2014 au 5 janvier 2015
Centre Bell

Quelques événements automne 2014

Coup de cœur francophone

Plusieurs endroits à Montréal
Du 6 au 16 novembre 2014

M pour Montréal

Métropolis | 59, rue Sainte-Catherine Est
Jusqu'au 22 novembre 2014

Ben's, le légendaire déli

Musée McCord | 690, rue Sherbrooke Ouest
Jusqu'au 23 novembre 2014

L'or blanc du Québec

Musée Pointe-à-Callière | 350, place Royale
Jusqu'au 30 novembre 2014

Marché Casse-Noisette

Palais des congrès de Montréal
Du 27 novembre au 7 décembre 2014

Salon des métiers d'art

Place Bonaventure
Du 5 au 21 décembre 2014

Luminothérapie au Quartier des spectacles

Entre Sherbrooke, René-Lévesque, Saint-Hubert et City Councilors
Du 10 décembre 2014 au 1^{er} février 2015

Les Grecs d'Agamemnon à Alexandre le Grand

Musée Pointe-à-Callière | 350, place Royale
À partir du 12 décembre 2014

Montréal en Fêtes

Vieux-Montréal
Du 13 décembre 2014 au 4 janvier 2015

Feux sur glace

Île Bonsecours – Quais du Vieux-Port de Montréal
13, 20, 27 décembre 2014 et 3 janvier 2015

BNLMTL 2014, L'Avenir

Musée d'art contemporain
185, rue Sainte-Catherine Ouest
Jusqu'au 4 janvier 2015

De Van Gogh à Kandinsky

Musée des beaux-arts de Montréal
1380, rue Sherbrooke Ouest
Jusqu'au 25 janvier 2015

Warhol s'affiche

Musée des beaux-arts de Montréal
1380, rue Sherbrooke Ouest
Jusqu'au 15 mars 2015

Au nord de la Place Jacques-Cartier, la colonne Nelson, un des plus anciens monuments historiques du Québec, fut érigée en 1809 à la mémoire de l'amiral Horatio Nelson. La statue mesure 2,6 mètres. Conception : Robert Mitchell, architecte.





VOUS CONNAISSEZ LE TAXI. NOUS, ON CONNAÎT LES FINANCES.

**Une offre simple,
rapide et efficace.**

- Achat de permis
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Assurance-vie et invalidité
- Régimes d'épargne

**Réponses rapides et
ristournes intéressantes!**

**MAINTENANT
OUVERT LES
MERCREDIS ET
JEUDIS JUSQU'À 20H
ET LE SAMEDI
DE 9H À 15H**

Siège social

7915, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2R 1X2

514 382-6096

citedunord.com



Desjardins
**Caisse Cité-du-Nord
de Montréal**

Coopérer pour créer l'avenir

Pour tous vos besoins :
une seule destination!

FIN TAXI

QUI NOUS SOMMES

Créée en 2003, FinTaxi est une entreprise spécialisée dans le financement pour l'industrie du taxi au Québec.

SERVICES OFFERTS :

- Financement
- Formation
- Information

fintaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine, Anjou (Québec) H1M 2T2
Téléphone : 514 353-2757 | Sans frais : 1 866 227-2091
info@fintaxi.ca

Suivez-nous :  facebook.com/FinTaxi

